



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 27 JANVIER 2026 À 19 H 30. FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE STEVE BERTHIAUME, MAIRE.

Sont présents, les conseillers :

Monsieur Jean-Luc Desbiens
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Frédéric Caron

Monsieur Kevin Jean
Monsieur Pierre Gagné
Monsieur Gildor Gagné

Secrétaire d'assemblée :

Madame Audrey Morin, directrice générale et greffière-trésorière

2026/01-17

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2026/01-18

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2026/01-19

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné le 19 janvier 2026;

IL EST PROPOSÉ par Gildor Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget pour l'exercice financier 2026 lequel s'établit comme suit :



No de résolution
ou annotation

BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Revenus	Budget 2025	Budget 2026
Taxes et tarification	1 756 161 \$	1 847 715 \$
Paiement tenant lieu de taxes	98 596 \$	92 019 \$
Transferts	601 814 \$	599 147 \$
Services rendus	334 922 \$	422 515 \$
Imposition de droits	21 200 \$	31 800 \$
Amendes et pénalités	12 150 \$	14 600 \$
Intérêts	17 300 \$	17 100 \$
Autres revenus :	18 500 \$	27 000 \$
Total des revenus :	2 860 643 \$	3 051 896 \$
Dépenses		
Administration générale	708 616 \$	721 892 \$
Sécurité publique	331 056 \$	326 777 \$
Transport	909 661 \$	982 488 \$
Hygiène du milieu	527 691 \$	531 914 \$
Santé et bien-être	40 800 \$	42 822 \$
Aménagement, urbanisme et développement	391 209 \$	435 531 \$
Loisirs et culture	299 197 \$	315 908 \$
Frais de financement	87 887 \$	106 140 \$
Total des charges :	3 296 117 \$	3 463 450 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation fiscales	(435 474) \$	(411 554) \$
Conciliation à des fins fiscales		
Amortissement	594 381 \$	594 381 \$
Remboursement de la dette à long terme	(126 125) \$	(125 425) \$
Affectation	(32 782) \$	(57 402) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales :	0 \$	0 \$

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera publié dans le journal *L'Entre-Nous*, diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

2026/01-20

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-01 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Avis de motion est par les présentes donné par Pierre Gagné que lors d'une séance ultérieure, le conseil prévoit l'adoption du règlement n° 2026-01 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2026.

Un projet du règlement n° 2026-01 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 est déposé par Frédéric Caron.

Des copies du projet de règlement n° 2026-01 sont mises à la disposition du public.

2026/01-21

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

IL EST PROPOSÉ par Jean-Luc Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 lequel s'établit comme suit :



No de résolution
ou annotation

	2026	2027	2028	Total
Investissement				
Informatique - Optimisation des processus administratif	21 260 \$			21 260 \$
Eau potable - mise aux normes		620 000 \$	4 022 500 \$	4 642 500 \$
Revitalisation du CCEJ - phase 1	115 000 \$			115 000 \$
Eaux usées	45 000 \$	500 000 \$	2 050 000 \$	2 595 000 \$
Total des investissements	181 260 \$	1 120 000 \$	6 072 500 \$	7 373 760 \$

Financement				
Fonds de roulement	50 010 \$			50 010 \$
Subventions (eau potable)		558 000 \$	3 620 250 \$	4 178 250 \$
Subventions (eaux usées)	40 500 \$	450 000 \$	1 845 000 \$	2 335 500 \$
Emprunt à long terme	4 500 \$	112 000 \$	607 250 \$	723 750 \$
Subvention autres	86 250 \$			86 250 \$
Total financement	181 260 \$	1 120 000 \$	6 072 500 \$	7 373 760 \$

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sera publié dans le journal *L'Entre-Nous*, diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

2026/01-22

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

2026/01-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 20.

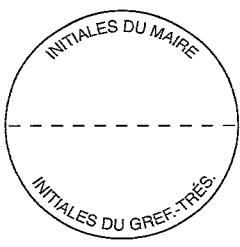


Steve Berthiaume
Maire



Audrey Morin
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Steve Berthiaume, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation